



VILLE DE
MALARTIC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-09-2018**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, qu'il y aura une séance du conseil municipal **mardi, le 21 août 2018, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 901, rue Royale, à Malartic.

Au cours de cette séance, le conseil municipal va statuer sur une demande de dérogation mineure de madame Diane Ste-Croix, relativement à l'immeuble situé au 410, avenue Centrale Nord, Malartic (# 2 999 550 du cadastre du Québec) afin d'autoriser comme étant conforme :

- Une marge de recul latérale de ± 20 cm pour un garage contigu;
- Une marge de recul avant de $\pm 3,98$ m pour le bâtiment principal.

Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Tout intéressé peut se faire entendre devant le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Malartic, ce 2 août 2018.


M^{me} Kathy Gauthier
Greffière